

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Comité Syndical du 20 février 2023

Convocation le 10 février 2023
Membres en exercice : 53
Quorum requis : 28

Présents : 32
Pouvoirs : 2
Votants : 34

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt février deux mille vingt-trois, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle Alauna 21 à Secondigny, sous la présidence de M. Roland MOTARD, Président du SIEDS.

Présent : P
Absent : A
Absent excusé : AE

ABELARD	Yvon	AE	LAGOQUÉE	Pascal	AE
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	P
BEAUDIC	Jean-Michel	P	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	P	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	P	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	AE
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	AE	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	P	MOTARD	Roland	P
CHABAUTY	Viviane	P	MOUILLER	Philippe	P
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	AE	OLIVIER	Pascal	P
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	AE
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	AE
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	P
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	P	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	P	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	P	ROUXEL	Patricia	AE
GAUTREAU	Michel	AE	TALABARD	Philippe	AE
GUILLOTEAU	Régis	AE	TEMPÉ	Philippe	P
HAYE	Jean-Marie	AE	TESSERAU	Francis	AE
HÉRAULT	Francette	P	THOMAS	Patrice	P
JOLLIT	Daniel	P	VIVIER	Jean-Marie	P
JOZEAU	Jacky	AE			

Pouvoirs : 2

- Mme Claire PAULIC donne pouvoir à M. Roland MOTARD
- M. Pascal LAGOQUÉE donne pouvoir à M. Serge BOUJU

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT

DÉLIBÉRATION N°23-02-20-C-09-73 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le législateur impose que l'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le rapport d'orientation budgétaire a été envoyé aux délégués du SIEDS, avec la convocation du Comité Syndical du 20 février 2023,

Le Président demande à ses collègues s'ils ont des questions à formuler concernant ce rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 qui vient de leur être présenté à nouveau en détail,

Considérant que le débat a été ouvert et s'est tenu,

Le Président propose à l'assemblée :

Article unique : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2023 a eu lieu. Celui-ci permettra l'examen et le vote du budget primitif 2023 dans les deux mois à venir.

LE COMITE SYNDICAL :

accepte à l'unanimité :

Article unique : de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2023 a eu lieu. Celui-ci permettra l'examen et le vote du budget primitif 2023 dans les deux mois à venir.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

SIEDS Président,
Roland MOTARD.



Accusé de réception en préfecture
079-200091049-20230220-23-02-20C09-73-DE
Date de télétransmission : 23/02/2023
Date de réception préfecture : 23/02/2023